Le 9 décembre 2022

Paul Cardegna
Greffier du Comité
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
Sixième étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa ON
K1A 0A6

Cher monsieur Cardegna,

Au nom de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), veuillez trouver ci-joint la deuxième et dernière tranche de factures qui ont été traduites en réponse à la motion pour la production de documents à l'appui de l'étude sur l'élaboration, le lancement et la maintenance de l'application ArriveCAN, adoptée par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (le Comité) le 17 octobre 2022. Cette trousse contient les 276 factures restantes des 496 que nous avons en notre possession et que nous nous sommes engagés à fournir au Comité d'ici le 16 décembre 2022.

Dans le cas de la première tranche fournie, en ce qui concerne les renseignements sur les sous-traitants, je tiens à souligner que même si, dans certains cas, les factures peuvent contenir des renseignements relatifs à l'identité de chaque sous-traitant, les fournisseurs n'étaient pas tenus de fournir ces renseignements. De plus, ce n'est pas possible pour l'ASFC de déterminer le rôle des personnes nommées dans les factures (c'est-à-dire un employé ou sous-traitant). Il incombe également à l'entrepreneur direct de s'assurer que les sous-traitants se conforment à toutes les exigences du gouvernement du Canada.

De plus, comme pour les taux quotidiens, les noms des personnes ont été supprimés des factures cijointes afin d'assurer le respect de la confidentialité des renseignements commerciaux protégés de tiers, sous réserve du paragraphe 20(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*.

J'espère que cette information appuiera l'étude en cours du Comité sur l'élaboration, le lancement et la maintenance de l'application ArriveCAN.

Sincèrement,

Erin O'Gorman

Présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada

Pièce-jointe :

Annexe 1 – Copies des factures (anglais et français)